



**14^{ème} COMMISSION LOCALE DE L'EAU
DU SAGE GTI
EPINAL
Compte rendu du 12 septembre 2017**

Organisme	NOM - Prénom ou représentant	Présent	Absent	Excusé
<i>Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux</i>				
Conseil régional	ADAM Anne-Marie			x
Conseil départemental des Vosges	PRUVOST Claudie			x
Conseil départemental des Vosges	GERECKE Luc			x
Conseil départemental des Vosges	ROUSSEL Alain	x		
Conseil départemental des Vosges	GIMMILLARO Martine	x		
Conseil départemental des Vosges	SAUVAGE Guy	x		
Conseil départemental des Vosges	BEGEL Régine	x		
Mairie de Vittel	GRANDHAYE Anne		x	
Mairie de Contrexéville	HENRIOT Jean-Marie	x		
Mairie d'Urville	CREMEL Denis	x		
Maire de Saint-Ouen-Les-Parey	DUBOIS Claude			x
Mairie de Harol	MARULIER Gérard	x		
SIE de la région des Ableuvenettes	MATHIEU Auguste	x		
SIE de la Vraine et du Xaintois	VAGNIER Jean-Yves			x
SI d'eau potable de la région Mirecurtienne	COUSOT Jean-Luc	x		
SIE de Bulgnéville et de la vallée du Vair	THIRIAT Daniel	x		
SIE de la région de Thuillières	VADROT Nicolas			x
SIE des Monts Faucilles	PIERRE Alain	x		
SIE du Haut du Mont	LOMBARD Jean-Noël	x		
SIE de Damblain et du Creuchot	CHARNOT Gilbert		x	
EPTB Saône et Doubs	MARCOT Véronique			x
EPTB Meurthe-Madon	BRUNNER Gauthier	x		
EPAMA	MILLOT Pascal	x		
SCOT des Vosges Centrales	COLIN Gérard			x
<i>Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations</i>				
Chambre d'Agriculture des Vosges	SION Bernard	x		
Chambre de Commerce et d'Industrie des Vosges	WARNET Bruno			x
Association des communes forestières	GATTO Yves		x	
Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine	LEMBKE Emmanuel	x		
Association Oiseaux-Nature	SCHMITT Bernard	x		
Association Vosges Nature Environnement	FLECK Jean-François	x		
Association de Sauvegarde des Vallées et de Prévention des Pollutions	VILLAUME Christian	x		
ADEIC	MULLER Robert			x
UDAF	COLLINET Jacques	x		
UFC QUE CHOISIR	LECOANET Christiane	x		

Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique	BALAY Michel	x		
Nestlé Waters Vosges	VIDAL Olivier	x		
Société l'Ermitage	LE SQUEREN Jean Charles	x		
Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics				
Préfet coordonnateur du bassin Rhin-Meuse	LERCHER Alain	x		
Préfet des Vosges	WANDEROILD Claire	x		
DDT	DELOLME Maxime	x		
DDCSPP	ROSENTHAL Frédéric	x		
DREAL	TEJEDO Christophe	x		
ARS	GENDARME Antoine	x		
AERM	VAUTHIER Jean-Marc	x		
AERMC	MARGUET Thierry			x
ONEMA	COLLAS Marc			x
Observateurs & Intervenants extérieurs				
CCI des Vosges	RINALDI Laurence	x		
SCOT des Vosges Centrales	ADAM Lydie	x		
SCOT des Vosges Centrales	VALA Martin	x		
Conseil régional Grand Est	VOGIN Francis	x		
Préfecture des Vosges	RAJAUD Sandra	x		
Société FLOW ING	von KORFF Yorck	x		
Société FLOW ING	LECUYER Lou	x		
Structure porteuse du SAGE				
Conseil départemental des Vosges	CHICOT Laurence	x		
Conseil départemental des Vosges	WOJCIECHOWSKI Aurélie	x		
Conseil départemental des Vosges	CUNY Juliette	x		

Procurations de vote :

Pouvoir de	Donné à
M. MULLER	M. COLLINET
M. MARGUET	M. VAUTHIER

Synthèse des membres présents et absents :

Nombres de membres	Nombre de membres présents	Nombre de membres représentés	Nombre d'absents non représentés
46	31	2	13



1. Ouverture de la séance par La Présidente

Mme BEGEL remercie les membres pour leur présence à cette 14^{ème} Commission Locale de l'Eau du SAGE GTI. Elle remercie également M. von KORFF de la société flow-ing de Montpellier qui a été recruté au printemps par la structure porteuse du SAGE pour appuyer la CLE dans sa démarche de concertation.

Comme habituellement, puisque les séances plénières de la CLE ne sont pas publiques, elle indique avoir autorisé la participation en tant qu'observateurs à :

Lydie ADAM, SCOT des Vosges Centrales

Martin VALA, SCOT des Vosges Centrales

Laurence RINALDI, CCI des Vosges

Sandra RAJAUD, préfecture des Vosges

Francis VOGIN, Conseil Régional de Lorraine

Lou LECUYER doctorante en concertation, venue appuyer M. von KORFF

Mme BEGEL ajoute que cette 14^{ème} réunion de la CLE va se dérouler de manière interactive. Son principal objet est de permettre de lancer le processus de concertation et d'échanger largement à ce sujet.

2. Préambule / Energizer :

M. von KORFF invite les participants à se lever et aller discuter avec un autre membre de la CLE qu'ils connaissent peu. Ils peuvent échanger sur leur nom, leur institution, ce qu'ils aiment faire en dehors du travail.

3. Approbation du compte-rendu de la précédente CLE

Avant tout, la Commission Locale de l'Eau est invitée à valider le compte-rendu de la séance plénière précédente. Le compte rendu de la CLE du 1^{er} février 2017 a été transmis par voie postale au mois de mars dernier.

Le compte rendu de la CLE du 1^{er} février est validé à l'unanimité.

4. Approbation de l'ordre du jour de la CLE

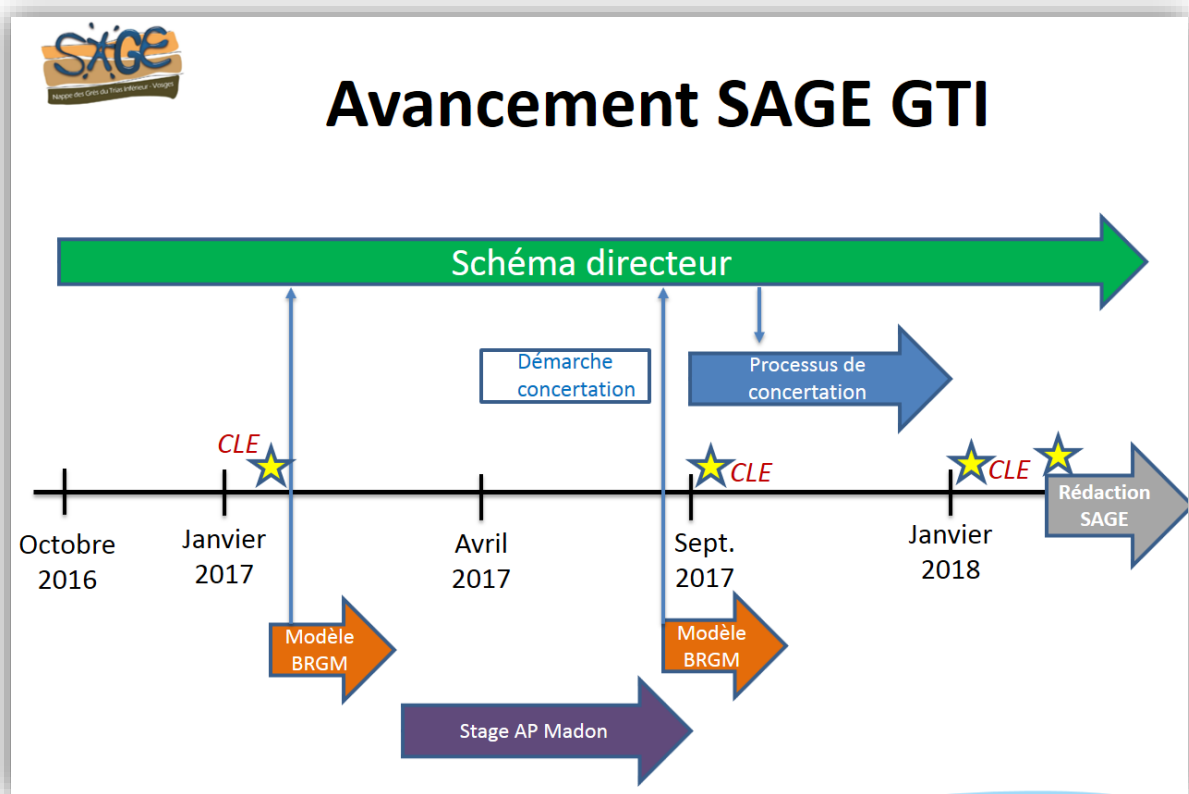
L'ordre du jour de la séance est présenté :

- Avancement du SAGE GTI - **pour Information**
- Démarche de concertation :
 - Bilan de la mission 1 - **pour Information**
 - Validation du processus de concertation - **pour Avis**
 - Proposition d'un groupe pour la concertation - **pour Avis**

L'ordre du jour de la séance est validé à l'unanimité.

Mme BEGEL laisse la parole à Mme CUNY pour présenter succinctement les projets en cours depuis le début de l'année 2017.

5. Point sur l'avancement du SAGE GTI



Mme CUNY expose les projets en cours dans le cadre du SAGE.

Le schéma directeur des ressources en eau débuté en octobre 2016 a vu la Phase 1 se terminer au mois d'avril par la réunion N°1 du COPIIL qui s'est tenue le 20 avril. A l'issue de cette réunion, deux ressources ont été retenues pour la phase suivante : les GTI du secteur Sud Est du SAGE ainsi que l'interconnexion avec les ressources du SIE de la Vraine et du Xaintois.

La Phase 2 du schéma directeur est en cours ; un rapport d'étape va être publié courant septembre. La Phase 2A s'achèvera à la fin du mois de novembre ; le COPIIL sera à nouveau réuni pour valider les résultats du schéma directeur. Pour rappel, cette Phase 2A est la plus structurante du schéma puisqu'elle va fournir les coûts optimisés d'investissement et de fonctionnement par solution, leur impact sur le prix de l'eau ainsi que des hypothèses de gouvernance.

Concernant la démarche de concertation, le marché avait été lancé en janvier et la société flowing a été recrutée au mois d'avril. En mai et juin ont eu lieu deux réunions du COPIIL concertation et M. von KORFF a réalisé plusieurs entretiens. Il reviendra sur ce point juste après au cours de la réunion. Enfin, il faut retenir qu'il faudra veiller à l'articulation entre la démarche de concertation et le schéma directeur des ressources en eau. Ce dernier fournira en effet des données techniques qui pourront appuyer les échanges dans la concertation (NB : Atelier du 26 octobre sur l'historique et les données techniques).


Ensuite, au sujet de la modélisation BRGM : plusieurs simulations prospectives vont être mises à jour pour tenir compte des besoins actualisés et pour distinguer la part du changement climatique de la part des évolutions de besoins dans le déficit estimé à long terme. Egalement, des simulations des différentes substitutions vont être réalisées. Ces simulations viennent notamment en appui du schéma directeur des ressources en eau.

Pour information, les anciennes hypothèses de besoins en eau de 2013 vont être actualisées dans de nouvelles simulations prospectives. Les chiffres sont présentés sur le diaporama :

- Evolution de l'hypothèse haute : de 3,44 Mm³/an à 2,94 Mm³/an

- Evolution de l'hypothèse basse : de 2,83 Mm³/an à 2,65 Mm³/an

Ces chiffres seront intégrés tels quels à la demande faite au BRGM sauf s'il y a d'autres informations qui sont communiquées ultérieurement.



Modèle de la nappe des GTI

SCENARIOS TENDANCIELS (2013)	SCENARIOS PROSPECTIFS ACTUALISES (2017)
<i>Anciennes hypothèses besoins en eau</i>	<i>Nouvelles hypothèses besoins en eau</i>
<p>Hypothèse Haute: 3,44 Mm³/an</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1,54 Mm³/an pour AEP domestique, tourisme et agriculture • 1,9 Mm³/an pour industrie (0,9 Mm³/an Ermitage 1 Mm³/an NWSE) <p>Hypothèse Basse: 2,83 Mm³/an</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1,3 Mm³/an pour AEP domestique, tourisme et agriculture • 1,53 Mm³/an pour industrie (0,63 Mm³/an Ermitage 0,923 Mm³/an NWSE) 	<p>Hypothèse Haute: 2,94 Mm³/an</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1,54 Mm³/an pour AEP domestique, tourisme et agriculture • 1,4 Mm³/an pour industrie (0,65 Mm³/an Ermitage 0,75 Mm³/an NWSE) <p>Hypothèse Basse: 2,65 Mm³/an</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1,3 Mm³/an pour AEP domestique, tourisme et agriculture • 1,35 Mm³/an pour industrie (0,6 Mm³/an Ermitage 0,75 Mm³/an NWSE)
+ distinction des effets du changement climatique de ceux liés à l'évolution des besoins	

M. VILLAUME souligne que l'on parle ici des besoins mais que c'est la recharge qui est également à considérer.

Mme CUNY explique qu'elle ne l'a pas détaillé mais que la recharge est prise en compte dans les simulations : il y a la recharge constatée sur les dernières décennies, prise en compte dans le calage du modèle de 1976 à 2014 et il y a la recharge future, que l'on suppose : Deux hypothèses seront considérées : une recharge constante (répétition des chroniques météo déjà observées) et une recharge en baisse de 20% en moyenne, qui intégrera des années sèches successives au cas où l'on aurait besoin d'observer ces phénomènes spécifiques.

M. FLECK ajoute qu'il est important également de connaître d'où vient l'eau de la nappe car on sait que toute la recharge n'est pas issue des affleurements et que la qualité de l'eau de la nappe des GTI compte.

M. FLECK souhaite que le BRGM apporte ces informations.

M. von KORFF ajoute que ces questions pourront entrer dans le processus de concertation. Aujourd'hui on ne parle pas du fond mais on voit les sujets à aborder.

M. FLECK explique que c'est déjà la 3^{ème} réunion qui concerne la concertation et qu'il souhaiterait enfin ne plus travailler sur la forme mais sur le fond, notamment en étudiant toutes les alternatives.

M. von KORFF rappelle que le travail précédent concernait les deux réunions de COPIL et que l'objectif aujourd'hui était que toute la CLE valide le processus.

Pour finir, Mme PARIAUD, stagiaire ingénieur, a travaillé pendant 6 mois sur le bassin versant du Madon, sur la problématique du débit minimum biologique. Ce travail a apporté beaucoup de connaissances sur la rivière mais reste à poursuivre. Il venait compléter l'étude du secteur Sud Est de la nappe des GTI dans le schéma directeur.

Mme CUNY laisse place à M. von KORFF pour aborder la démarche de concertation.

6. Démarche de concertation

a) Présentation de M. von KORFF

M. von KORFF présente le diaporama avec le résumé de sa mission déjà écoulee ainsi que la proposition de processus pour la CLE prévu pour la fin de l'année.

1. Les entretiens menés

Les entretiens menés

Date et horaire	Interlocuteur	Lieu
30 mai, 10 heures	Marine Grémont	Montpellier (BRGM)
6 juin ; 9 heures	Jean Louis CROVILLE	Téléphone
7 juin ; 14h30	Olivier VIDAL, Fabio BRUSA	Vergèze et téléphone

Planning de la semaine du 12 juin: entretiens SAGE GTI

	Lundi 12/06/2017	Mardi 13/06/2017	Mercredi 14/06/2017	Jeudi 15/06/2017	Vendredi 16/06/2017
08:30	Dominique Raby, AERMI Metz	Ilire	Régine Bâgel, CD, Epinal	Aurélie WOJCIECHOWSKI, CD, Epinal	Jacques Colinnet, mason, Mandres-sur-Vair
08:45					
09:00					
09:15					
09:30					
09:45					
10:00					
10:15					
10:30		Ariette JAWORSKI, Mairie, Contrevèville	Robert Müller, mason, Epinal		Jean Charles Le Squeren, Fromagerie de Bulgnéville
10:45					
11:00				Jean-François Fleck, mason, Nompastel	
11:15					
11:30					
11:45					
12:00					
12:15	Laurence Chicot, CD, Epinal				
12:30					
12:45					
13:00					
13:15					
13:30		Bernard Schmitt, mason, Vitel	Manuel Lemke, mason, Gérardmer		
13:45					
14:00				Yann Dacoubey et Maxime Delorme, DDT, Epinal	
14:15					
14:30					
14:45					
15:00	Daniel Thivier, Mairie de Mandres-sur-Vair				
15:15					
15:30		Jean Duchemin, Vigie de l'eau, Vitel	Christiane Laccanet, mason, Remiremont		
15:45					
16:00					
16:15					
16:30				Jean-Luc Couart, Syndicat, mairie, Villers	
16:45					
17:00					
17:15					
17:30					
17:45					

Les questions à traiter dans la concertation

- Comment (avec quelle mesures) équilibrer la nappe des GTI tout en prenant compte des besoins en eau des différents usagers? (question consensuelle)
- Qui met en place quelles mesures et qui paie?
- Comment devrait évoluer la gouvernance de la nappe des GTI dans le secteur Ouest Vosgien d'ici 2020 et que faudrait-il mettre en place pour y arriver? Est-ce que l'on peut créer une dynamique collective de gestion et quelle forme pourrait-elle prendre?
- Projet de territoire?

Certains facteurs avec implications sur le processus

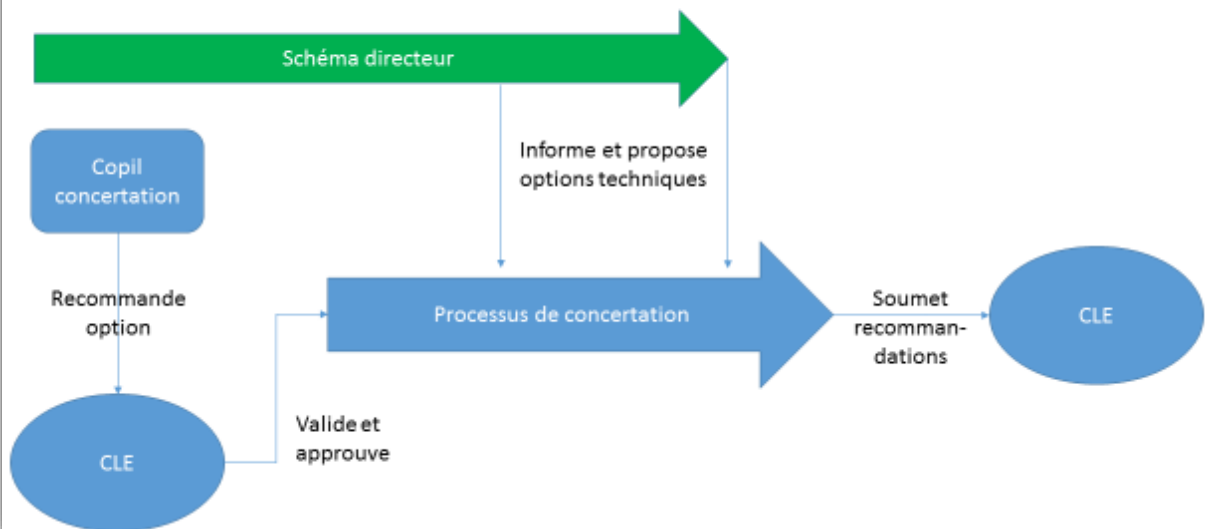
- Anciennetés dans la CLE très différentes
- Connaissances disparates entre les acteurs
- Chiffres du déficit ont probablement changé (schéma directeur)
- « Beaucoup de non-dits », « pas de discussion franches » dans la CLE
- Des actions hors CLE
- Tensions importantes et manque d'écoute entre certains
- Une fixation sur le problème plutôt que sur des opportunités
- Beaucoup d'acteurs dans la CLE ont envie d'avancer ensemble – malgré tout

2. Les résultats de la réunion du second COPIL :

Les acteurs du processus

- Limiter le processus aux acteurs de la CLE dans un premier temps (unanimité du COPIL)
- Limiter les coûts au budget prévu
- Créer un groupe de concertation de 25 acteurs (Copil +)

Modalités de décision



4 réunions de concertation prévues (journées entières)

Réunion/ atelier	Dates
Visite de terrain	28 septembre
Historique partagé et données pertinentes	26 octobre
Echange sur les thématiques (besoins et souhaits)	9 novembre
Echange sur les solutions possibles	27 novembre (ou 19 décembre)
CLE : Présentation des résultats de la concertation	Janvier 2018

En cas de non réussite

- Nouvelle décision de la CLE sur la suite. Par exemple : arbitrage CLE, arbitrage citoyens, arbitrage par quelqu'un d'autre.

Stratégie de communication

- Important d'y réfléchir dès maintenant
- Connaitre et coordonner les existantes
- Stratégie presse en cours: communiqué par le Conseil Départemental
- Communiquer sur les accords trouvés (par ex. les résultats de cette CLE)
- Mme BEGEL porte parole pour la CLE et le processus de concertation

3. Les principes de la concertation

« Réfléchir ensemble pour trouver des solutions ensemble »

- Etre présent en tant que personne
- Adhérer à un temps de paix pendant la concertation
- S'engager sur le processus de la concertation
- En cas de nécessité de critiquer le processus ou une violation de ces règles communiquer au sein du groupe de suivi du processus.

4. Les membres du Groupe concertation

M. von KORFF présente la proposition de composition du Groupe concertation

Les membres

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• COPIL Concertation• Plus (proposition):<ul style="list-style-type: none">• Christiane LECOANET (Association UFC Que Choisir)• Manuel LEMBKE (Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine)• Bernard SCHMITT (Association Oiseaux Nature)• Jean-Charles LE SQUEREN (Fromagerie de l'Ermitage) | <p><u>Distribution:</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Collège 1: 5 + x• Collège 2: 7 +x• Collège 3: 3 +x• Représentants techniques du CD88: 2 |
|--|--|
- 8 places libres

Mme ADAM indique que le SCOT des Vosges Centrales aimerait participer activement au Groupe de concertation.

5. Le Groupe de Suivi du processus

Objectifs

- Transparence
- Traiter des questions et des tensions sur le processus et sur les règles immédiatement
- Avoir un lieu où les participants pourraient aussi contribuer à la construction des réunions
- Suivre la stratégie de presse

Membres (proposition)

- JF Fleck ou B Schmitt,
- O Vidal,
- JL Cousot,
- M Delolme,
- J Cuny,
- Y von Korff
- à voir jusqu'au 18 septembre

b) Travail en mini groupes et échanges

Suite à la présentation, les membres sont invités à travailler en mini groupes et partager leurs remarques ou questions.

On notera parmi celles-ci :

- La concertation pourra-t-elle assurer la juste représentation des intérêts de chacun ?
- La démarche de concertation est claire - transparence
- Quel est l'intérêt d'élargir la concertation (question « hors sujet ») (mal compris).
- Raisonner globalement concernant l'exploitation de la nappe des GTI ; raisonner à l'échelle de la ZRE
- La concertation vise-t-elle uniquement à valider le schéma directeur des ressources en eau ou bien d'autres alternatives peuvent-elles être envisagées ?
- Processus étonnant sur ce type de réunion
- Rapidité du processus
- Choix des membres du groupe de suivi ?
- Etape clef
- Vraies questions de fond : quel volume, qui paye, quelles économies, quelles substitutions ?
- Préciser l'évolution de la gouvernance

Certaines d'entre elles ont donné lieu à des débats :

*** Raisonner globalement concernant l'exploitation de la nappe des GTI ; raisonner à l'échelle de la ZRE.**

M. VIDAL demande pourquoi il y aurait lieu de réduire le territoire à quelques cantons. Il suggère de ne pas découper la nappe en morceaux, notamment concernant les solutions de gouvernance.

M. SCHMITT rétorque qu'avec ce raisonnement, la nappe pourrait aller des Cornouailles à l'Europe du Nord.

M. LERCHER ajoute qu'il est logique que la CLE travaille sur tout le territoire du SAGE.

M. von KORFF explique qu'il est légitime qu'il y ait différents points de vue sur ces questions.

M. LE SQUEREN souligne l'importance de travailler sur le thème de la qualité de l'eau, par secteur et par type de ressource.

*** La concertation vise-t-elle uniquement à valider le schéma directeur des ressources en eau ou bien d'autres alternatives peuvent-elles être envisagées ?**

Concernant cette question, M. FLECK rappelle que les associations avaient fait part de trois demandes auprès du Préfet et de la CLE l'année dernière : elles concernaient la présidence de la CLE, le portage du SAGE et la décision prise concernant les scénarios du SAGE.

M. von KORFF indique qu'il est possible d'avoir des points de vue additionnels et d'étudier des solutions qui n'ont pas déjà été étudiées.

M. FLECK demande qu'une synthèse soit fournie permettant de mettre à plat les données hydrogéologiques du secteur Sud-Ouest. Il explique que certaines choses n'ont jamais été dites et que certaines données n'ont jamais été examinées en CLE. Il n'est pas possible de proposer des alternatives sans chiffres proposés par des experts.

*** Rapidité du processus.**

M. TEJEDO indique que quatre mois pour le processus est une durée suffisamment rapide pour avancer correctement. C'est une remarque « positive ».

*** Choix des membres du Groupe de Suivi du processus de concertation ?**

M. COUSOT souhaite comprendre le choix des membres du groupe.

M. von KORFF explique que ce groupe répond au besoin de transparence et de suivi du processus de concertation. Il permet le signalement d'un problème. Ce groupe est une option « au cas où », pas une obligation. Si le groupe concertation pense que tout va bien, il n'y aura pas besoin de se réunir et discuter. Ce groupe permet d'échanger sur le besoin de données pour un atelier ou sur les soucis qui pourraient s'être manifestés au cours des ateliers.

* Préciser l'évolution de la gouvernance

M. COUSOT fait référence à un article de la presse indiquant qu'il va y avoir un changement de gouvernance dans le secteur. La gouvernance du périmètre GTI prendra en compte la problématique de la nappe et ira au-delà de cette problématique. M. COUSOT souligne qu'il y a aussi les délégués des SIE, ce sont eux que l'on doit informer.

M. LERCHER ajoute que le territoire du SAGE GTI a été identifié comme secteur à enjeu dans le cadre de la SOCLE et qu'il doit à ce titre bénéficier d'une réflexion pour une gouvernance adaptée.

M. VAUTHIER explique que partout sur le territoire national les collectivités sont incitées à s'engager dans des études de gouvernance.

c) Proposition de méthode et discussion sur le contenu des réunions de concertation à venir

Les membres réagissent concernant la signature pour le respect des principes de la concertation SAGE GTI.

M. VILLAUME explique que les associations de protection de la nature souhaitent conserver la liberté de communiquer via la presse. Elles ne souhaitent pas que la communication soit limitée (voire censurée). M. VILLAUME propose que la communication puisse se faire en deux temps, à l'instar de la commission dioxine Vosges : l'administration communique et dans un second temps, les associations sont libres de dire ce qu'elles pensent.

M. von KORFF explique que c'est une bonne solution pour les dossiers qui avancent sur un temps long ; concernant le SAGE GTI, le temps est de trois mois et demi. Pendant le processus de concertation, chacun pourrait changer son point de vue, développer de nouvelles idées. Si quelqu'un communique son positionnement à l'extérieur du processus, ce n'est plus possible de changer son point de vue à l'intérieur du processus.

M. FLECK répond qu'il n'est pas envisageable de s'engager à ne pas communiquer.

M. VAUTHIER affirme que ce qui compte est de combler le déficit avec différentes actions, d'économies et de substitution, qu'il y aura des évaluations et qu'il y aura de la place pour la parole après ces trois mois et demi de concertation. La CLE est à un moment de responsabilité.

Mme WOJCIECHOWSKI précise qu'il est possible que la CLE communique des informations à la presse via la personne référente désignée.

M. LE SQUEREN explique que l'on remet en cause ce qui a été décidé avant. Il ne souhaite pas faire table rase du passé.

M. von KORFF répond qu'il s'agit d'intégrer les expériences du passé.

M. LE SQUEREN ajoute que les décisions passées ont été présentées aux instances électives, en l'occurrence, pour ce qui le concerne, au conseil d'administration de l'Ermitage.

M. SCHMITT explique que la décision du 26 avril 2016 aurait été acceptée si elle n'avait pas été votée dans un cadre suspicieux. Il fait référence à l'enquête en cours (le juge statuera concernant

le conflit d'intérêt). Il explique qu'ils ont pensé que les dés étaient pipés et c'est pour cela que les associations souhaitent conserver une liberté totale d'expression.

M. LE SQUEREN prend la parole et dit qu'il semble que l'on remet tout à zéro et que l'on doit faire en quatre mois ce qui n'a pas été fait en 10 ans.

PAUSE

M. von KORFF propose de s'engager et d'accepter le processus et ses principes sans signer.

Aussi il interroge la CLE pour savoir s'il est possible dans le processus de concertation, de discuter des choses déjà décidées dans le passé au sein de la CLE.

M. COUSOT rappelle que la décision du 26 avril n'avait pas été prise à l'unanimité. Les choses évoluent, la décision a été prise, on peut se baser dessus pour discuter mais tout n'est pas figé.

M. von KORFF explique que le schéma directeur en cours amène de nouvelles données. Il aimerait savoir s'il est possible de prendre en compte des nouvelles données.

M. VILLAUME répond que ce n'est pas la décision du 26 avril qui est mise en cause mais les conditions du vote.

M. LE SQUEREN conteste le fait de mettre de côté la décision du 26 avril. La décision a été prise en fonction des éléments disponibles à ce moment-là, étayés par des spécialistes. Cela n'empêche pas que l'on explore les conséquences de la décision d'une part et que l'on regarde s'il y a des nouveautés d'autre part.

M. VAUTHIER ajoute que l'on peut prendre en compte les éléments nouveaux mais sans remettre en cause le schéma global économies d'eau/substitution.

M. FLECK suggère de réexaminer la décision au regard des éléments nouveaux.

Il ajoute également que le conflit d'intérêt entre la présidente et la structure porteuse a posé un problème. Des éléments n'ont pas été portés à la connaissance de la CLE. En effet, un 5^{ème} scénario sans substitution avait été discuté en réunion de bureau suite à la demande des associations ; le bureau avait choisi de ne pas l'aborder directement en CLE le 26 avril. Le compte rendu de cette réunion a été communiqué après la réunion de la CLE. Il y a aussi eu des solutions de substitution étudiées en comité technique qui n'ont pas été communiquées à la CLE. M. FELCK estime que pour ces raisons, il y a des éléments à remettre sur la table.

M. LERCHER rétorque qu'aucune étude n'a été cachée et demande s'il y a eu un problème de communication.

M. von KORFF constate qu'il y a consensus pour intégrer de nouveaux éléments techniques mais pas concernant ce qui a été discuté lors de la réunion du 26 avril.

M. MARULIER suggère de travailler au fil du temps, sereinement, et ajoute qu'il n'est pas utile de voter ce soir mais de valider les propositions liées au processus de concertation.

M. LEMBKE intervient pour expliquer que le CEN de Lorraine est arrivé dans la CLE après avril 2016. Les nouveaux membres de la CLE arrivés depuis sont là pour aider la CLE à sortir du blocage. Il propose ainsi de rentrer dans le sujet, de chercher un compromis et de tirer vers le haut le débat. Il est possible en effet de créer quelque chose de positif.

M. LE SQUEREN rappelle que la décision du 26 avril découle d'un comité souverain et qu'il ne sera pas possible de remettre en cause un acte juridique. M. LE SQUEREN est d'accord pour participer mais pas pour dire que la réunion du 26 n'a pas existé.

A la demande générale d'avancer, Mme BEGEL propose d'annuler le premier atelier de concertation prévu le 28 septembre, qui devait avoir lieu sur le terrain. Elle propose de démarrer le 26 octobre à 9h, avec transmission préalable d'une note de synthèse mais sans les résultats des nouvelles simulations car les demandes de simulation vont être transmises au BRGM dans les prochains jours et que le travail de simulation ne démarrera qu'à partir du 1^{er} octobre. Sachant que 8 simulations seront demandées et que chaque simulation prend au minimum une journée de travail, les délais seront trop courts pour intégrer les résultats dans la note de synthèse préalable. En revanche, les résultats disponibles à la date du 26 octobre pourront être présentés ce jour-là, c'est primordial

M. von KORFF précise que la journée du 28 septembre ne comportait pas qu'un atelier sur le terrain mais aussi une séance de travail l'après-midi en salle.

La CLE valide le processus de concertation en trois ateliers : 26 octobre, 9 novembre et 27 novembre, avec une date optionnelle le 19 décembre.

M. FLECK souhaite que le BRGM soit présent lors de l'atelier du 26 octobre.

d) Groupe de Concertation

En plus des personnes proposées pour participer au groupe concertation, des volontaires de la CLE ont manifesté leur intérêt pour les ateliers. Il s'agit de :

- Jean-Yves VAGNIER
- Nicolas VADROT
- Martine GIMMILLARO
- Francis VOGIN
- Chambre d'Agriculture des Vosges (**participant à définir**)
- SCOT des Vosges Centrales (**participant à définir**)

e) Feedback sur la réunion :

M. LE SQUEREN souhaite que l'ordre du jour soit plus précis et plus détaillé pour les prochaines séances plénières.

M. SCHMITT est satisfait du parler franc au sein de cette réunion ; même si des désaccords sont fermement exprimés, c'est très bien (c'est positif pour la CLE).

M. VAUTHIER a apprécié le temps de pause pour évacuer les tensions.

M. FLECK tient à remarquer que la disposition de la salle est favorable à la discussion et que le processus de construction de la démarche de concertation est lent.

Mme CUNY explique qu'elle a senti que certains membres trouvent le processus long et craignent de s'épuiser. Elle souligne qu'il faudra être vigilant et efficace lors des prochaines réunions.

7. Clôture

La séance est levée à 17h20.

A RETENIR :

Le processus de concertation est approuvé par la CLE.

Trois réunions de processus de concertation sont prévues, avec l'option d'une 4^e réunion :

26 octobre : réunion N°1: Historique partagé et données pertinentes - De 9h à 17h

9 novembre : réunion N°2 : Echange sur les thématiques (besoins et souhaits)

27 novembre : réunion N°3 : Echange sur les solutions possibles

19 décembre : option : Echange supplémentaire sur les solutions possibles

La réunion initialement prévue le 28 septembre est annulée (Visite de terrain : voir les opportunités de l'eau sur le territoire).

Le processus de concertation sera suivi par une réunion de la CLE en janvier ou février 2018.

Les membres du Groupe concertation sont volontaires pour participer au processus. Chaque acteur a parfaitement le droit de communiquer au sein du Groupe concertation ou au Groupe de Suivi du processus avant de communiquer à l'extérieur. Cela doit permettre d'éviter des blocages et faciliter l'obtention de résultats favorables à tous.

Le processus de concertation ne signifie pas de mettre à zéro des décisions qui étaient prises dans les CLE précédentes. Le début du processus de concertation consistera à regarder l'historique du SAGE pour mieux prendre en compte le passé.

Aussi, la décision du 26 avril est conservée. Les membres de la CLE sont d'accord pour en rediscuter sur la base de données techniques mises à jour : la concertation sera en effet un espace où de nouveaux développements (comme par exemple des nouvelles données sur la consommation de l'eau) peuvent être pris en compte et entrer dans la réflexion. Cette réflexion au sein du Groupe concertation est libre, c'est-à-dire que les besoins et intérêts de chaque acteur peuvent y entrer et que toute idée peut y être pensée car l'objectif de cet espace est de trouver des solutions qui satisfassent les intérêts de tous les acteurs. Cela ne pourrait pas se faire si certaines idées ou propositions ne sont pas admises.

Il convient de rappeler que le Groupe concertation n'est pas égal à la CLE. Le Groupe concertation pourra faire des propositions à la CLE mais ne pas prendre pas de décisions pour elle.

Enfin, même s'il n'y a pas eu de signature formelle des règles du processus de concertation, les membres de la CLE ne les ont pas refusées formellement. Celles-ci ont aujourd'hui plus un caractère de recommandation que d'engagement. Voici les règles du processus de concertation :

- * Etre présent en tant que personne (Ne pas déléguer le mandat de la concertation à une autre personne sauf si cela est vraiment inévitable)
- * Adhérer à un temps de paix pendant la concertation (ne pas mettre en place des mesures de lutte pour ses objectifs en dehors de ce processus pendant le temps de la concertation)
- * S'engager sur le processus de la concertation ; pendant la durée du processus, communiquer dans un premier temps uniquement au sein du Groupe concertation et au sein du Groupe de Suivi du processus
- * En cas de nécessité de critiquer le processus ou une violation de ces règles communiquer au sein du Groupe de Suivi du processus (en cas de nécessité de critiquer le processus ou une violation de ces règles)

Le Groupe concertation est constitué de 22 membres : Guy SAUVAGE, Régine BEGEL, Daniel THIRIAT, Jean-Luc COUSOT, Claude DUBOIS, Jean-François FLECK, Olivier VIDAL, Maxime DELOLME, Dominique RABY et Jean-Marc VAUTHIER, Xavier MARLY, Bernard SCHMITT, Christiane LECOANET, Jean-Charles LE SQUEREN, Manuel LEMBKE, Laurence CHICOT, Aurélie WOJCIECHOWSKI, Jean-Yves VAGNIER, Nicolas VADROT, Martine GIMMILLARO, Francis VOGIN, Chambre d'Agriculture des Vosges (participant à définir), SCOT des Vosges Centrales (participant à définir).

Le Groupe de Suivi du processus reste en option et peut être suivi à l'initiative de ses membres.